

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 2 mars 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
23 février 2021

Date d'affichage
23 février 2021

Objet de la Délibération

DELEGATION AU PRESIDENT POUR
SOLLICITER DES SUBVENTIONS

N° 12.2021

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

L'an deux mil vingt et un, et le 2 mars à 17h, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, Jean-Pierre Pic, Philippe Sionnet, Stéphane Ferrier.

Représenté : David Le Guen par Elodie Lefebvre.

Secrétaire de séance : Michel Gonnet

Exposé : La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a, par l'article 127, modifié l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Syndical peut désormais déléguer au Président la possibilité d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article 127 de cette loi qui modifie l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil syndical peut, désormais, déléguer au Président la possibilité d'effectuer toute demande de subvention sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque sollicitant un financement de l'Etat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne délégation à Monsieur Le Président pour déposer tout dossier de demande subvention à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget,
- Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Président,

